






SERVICES de TRANSPORTS pour personnes autonomes

ADRESSE	TELEPHONE E-MAIL	CONTACT	INFORMATIONS DIVERSES
     <p>CONSEIL DEPARTEMENTAL Place de la République 41020 BLOIS CEDEX</p>	<p>02 54 58 47 33</p>	<p>REMI Réseaux de Mobilité Interurbaine remi41scolaire(@) remi-centrevaldeloire.fr ou www.transports@cg41.fr 02 54 58 55 44</p>	<p>TLC, Transports du Loir-et-Cher, délégataire du Conseil départemental de Loir-et-Cher , vous transportent à travers tout le département : lignes régulières, scolaires, transport à la demande (TAD), transports urbains.</p> <p><u>Lignes régulières</u> Ligne 1 : Beaugency / Blois Ligne 2 : Lamotte-Beuvron / Blois Ligne 3 : Salbris / Blois Ligne 4 : Romorantin / Blois Ligne 5 : Couffy / Blois Ligne 55 : Fresnes / Blois Ligne 6 : St-Georges sur Cher / Blois Ligne 8 : Montoire / Blois Ligne 9 : Vendôme / Blois Ligne 10 : Ouzouer le Marché / Blois Ligne 11 : Lorges / Blois Ligne 12 : Artins/ Vendôme Ligne 13 : Mondoubleau / BLois Ligne 14 : Droué / Vendôme Ligne 16 : Beaugency / Blois Ligne 20 : Saint Hilaire La Gravelle/Vendôme</p>

ADRESSE	TELEPHONE E-MAIL	CONTACT	INFORMATIONS DIVERSES
<p>CONSEIL DEPARTEMENTAL Place de la République 41020 BLOIS CEDEX</p>	<p>02 54 58 41 50</p>	<p>Société de transports TLC remi41scolaire(@) remi-centrevaldeloire.fr 02 54 58 55 44</p>	<p><u>Transports à la demande (TAD)</u> <i>En quoi consiste le transport à la demande ?</i> Son principe est simple : un véhicule vient vous chercher où vous le souhaitez dans le périmètre de votre communauté de communes, pour vous conduire à l'un des points d'arrêt définis</p> <p><i>Comment réserver ?</i> Il vous suffit de vous inscrire en appelant la centrale de réservation au 02 54 58 41 50 au plus tard à 12 h la veille de votre déplacement (ou le dernier jour ouvrable).</p> <p><i>Tarifs :</i> 2 € le trajet soit 4 € aller-retour à acquitter auprès du transporteur Gratuit pour les personnes handicapées, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du rSa et les bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées, titulaires de la carte gratuité.</p> <p><u>Communauté De Communes DU PAYS DE VENDOME :</u> Les communes concernées sont : Azé, Coulommiers la Tour, Danzé, La Ville aux Clercs, Lunay, Marcilly en Beauce, Rahart, St Firmin des Prés, St Ouen et Thoré la Rochette. Jours : mardi mercredi vendredi</p> <p><u>Communauté de Communes VAL DE CHER SAINT-AIGNAN :</u> Les communes concernées sont : Châteauevieux, Chatillon-sur-Cher, Couffy, Mareuil-sur-Cher, Méhers, Noyers-sur-Cher, Pouillé, Saint-Aignan-sur-Cher, Seigy et Thésée. Jours : mardi mercredi samedi</p>

ADRESSE	TELEPHONE E-MAIL	CONTACT	INFORMATIONS DIVERSES
<p>CONSEIL DEPARTEMENTAL Place de la République 41020 BLOIS CEDEX</p>	<p>02 54 58 41 50</p>	<p>Société de transports TLC remi41scolaire(@) remi-centrevalde Loire.fr 02 54 58 55 44</p>	<p><u>Communauté de Communes du PERCHE VENDOMOIS :</u> Les communes concernées sont : Bouffy, Chauvigny-du-Perche, Droué, Fontaine-Raoul, La Chapelle-Vicomtesse, La Fontenelle, Le Poislay, Romilly-du-Perche, Ruan-sur-Eggonne et Villebout. Jours : mardi mercredi vendredi</p> <p><u>Communauté de Communes du HAUT VENDOMOIS :</u> Les communes concernées sont : Brévainville, Busloup, Fréteval, La Chapelle-Enchérie, Lignièrès, Lisle, Moisy, Morée, Ouzouer-le-Doyen, Pezou, Renay, Saint-Hilaire-la-Gravelle et St-Jean-Froidmentel. Jours : mercredi vendredi</p> <p><u>Communauté de Communes de BEAUCE ET FORET :</u> Les communes concernées sont : Autainville, Baigneaux, Beauvilliers, Boisseau, Briou, Conan, Concriers, Epiais, Josnes, La Madeleine-Villefrouin, Le Plessis-l'Echelle, Lorges, Marchenoir, Oucques, Rhodon, Roches, Saintes-Gemmes, St-Léonard-en-Beauce, Séris, Viévy-le-Rayé et Villeneuve-Frouville. Jours : mardi mercredi</p> <p><u>Communauté de Communes de CHER - SOLOGNE :</u> Les communes concernées sont : Billy, Gièvres, Gy-en-Sologne, Lassay-sur-Croisne, Meusnes, Mur-de-Sologne, Rougeou, Selles-sur-Cher et Soings-en-Sologne. Jours : mardi jeudi vendredi</p> <p><u>Communauté de PAYS DE RONSARD :</u> Les communes concernées sont : Artins, Couture-sur-Loir, Les Essarts, Les Hayes, Houssay, Lavardin, Montoire-sur-le-Loir, Montrouveau, Les Roches-l'Eveque, St-Arnould, St-Jacques-des-Guérets, St-Martin-des-bois, St-Rimay, Sasnières, Ternay, Tréhet, Trôo, Villavard et Villedieu-le-Château. Jours : mercredi samedi</p> <p><u>Communauté de Communes de CHER A LA LOIRE :</u> Les communes concernées sont : Bourré, Chissay-en-Touraine, Chaumont-sur-Loire, Faverolles-sur-Cher, Monthou-sur-Cher, Montrichard, Pontlevoy, Rilly-sur-Loire, St-Georges-sur-Cher, St-Julien-de-Chédon, Thenay et Vallières-les-Grandes. Jours : lundi mercredi vendredi</p>

ADRESSE	TELEPHONE E-MAIL	CONTACT	INFORMATIONS DIVERSES
<p>CONSEIL DEPARTEMENTAL Place de la République 41020 BLOIS CEDEX</p>	<p>02 54 58 41 41</p>	<p>Société de transports TLC www.route41.fr 02 54 58 55 44</p>	<p><u>Communauté de Communes de BEAUCE ET GATINE :</u> Les communes concernées sont : Ambloy, Authon, Crucheray, Gombergean, Huisseau-en-Beauce, Lancé, Nourray, Périgny, Pray, Prunay-Cassereau, St-Amand-Logpré, St-Gourgon, Selommes, Tourailles, Villechauve, Villemardy, Villeporcher et Villeromain. Jours : mercredi vendredi samedi</p> <p><u>Communauté de Communes des COTEAUX DE LA BRAYE :</u> Les communes concernées sont : Bonneveau, Cellé, Epuisay, Fontaine-les-Coteaux, Fortan, Savigny-sur-Braye et Sougé. Jours : mardi mercredi jeudi</p> <p><u>Communauté de Communes du VENDOMOIS RURAL :</u> Les communes concernées sont : Areines, Mazangé, Meslay, Naveil, Sainte-Anne, Villerable et Villiersfaux. Jours : mercredi vendredi</p> <p><u>Communauté de la BEAUCE ORATORIENNE :</u> Les communes concernées sont : Binas, La Colombe, Membrolles, Ouzouer-le-Marché, Prénouvellon, St-Laurent-des-Bois, Semerville, Tripleville, Verdes et Villermain. Jours : mercredi jeudi vendredi</p> <p><u>Communauté des COLLINES DU PERCHE :</u> Les communes concernées sont : Arville, Baillou, Beauchêne, Boursay, Choue, Cormenon, Le Gault du Perche, Le Plessis Dorin, Le Temple, Mondoubleau, Oigny, Saint-Agil, Saint-Avit, St-Marc-du-Cor, Sargé sur Bray et Souday. Jours : lundi, jeudi, vendredi.</p> <p><u>Communauté DE COMMUNES de LA SOLOGNE DES ETANGS :</u> Les communes concernées sont : Dhuizon, La Ferté Beauharnais, La Marolle en Sologne, Millançay, Montrieux en Sologne, Neung sur Beuvron, St Viâtre, Veillens, Vernou en Sologne, Villeny et Yvoy le Marron. Jours : mardi, mercredi, vendredi</p>

ADRESSE	TELEPHONE E-MAIL	CONTACT	INFORMATIONS DIVERSES
<p>Agglopolys - Service Transport Hôtel d'agglomération - 1 rue Honoré de Balzac - 41000 Blois</p> <p>Agence Azalys 3 rue du Commerce 41000 BLOIS</p>	<p>Tél. : 02 54 90 35 35</p> <p>09 693 693 41</p>		<p>Dans le cadre de sa compétence "transports urbains", Agglopolys a confié la gestion du réseau de transports urbains (lignes régulières, transport à la demande, transports scolaires, etc.) à la société Keolis pour une durée de huit ans (janvier 2013 à décembre 2020).</p> <p><u>AGGLOPOLYS TRANSPORT A LA DEMANDE: Résago</u></p> <p>Son principe est simple : un conducteur vient vous chercher devant chez vous (dans le périmètre de l'Agglomération de Blois Agglopolys) et vous dépose dans l'une des 11 stations Zélia de Blois : Gare, République (centre ville), Centre Administratif (centre ville), Denis Papin (centre ville), Hôpital, Cap'Kiné, Polyclinique, Bowling ou Piscine Agl'eau, Gare d'Onzain et centre ville d'Onzain. Pour toutes les autres communes d'Agglopolys, il est ouvert à tous les habitants.</p> <p>43 communes concernées : Averdon, Candé-sur-Beuvron, Cellettes, Chailles, Chambon s/Cisse, Champigny en Beauce, Chaumont s/ Loire, Cheverny, Chitenay, Chouzy s/Cisse, Cormeray, Coulanges, Cour-Cheverny, Fossé, Françaç, Herbault, La Chapelle Vendômoise, Lancôme, Landes le Gaulois, Mesland, Molineuf, Monteaux, Les Montils, Marolles, Ménars, Monthou s/Bièvre, Onzain, Orchaise, Rilly s/Loire, St-Bohaire, St Cyr du Gault, St-Denis-s/Loire, St Etienne des Guérets, St-Lubin, St-Sulpice, Sambin, Santenay, Seillac, Seur, Valaire, Veuves, Villefrancoeur et Villerbon.</p> <p>Handigo est un moyen de transport pour les personnes à mobilité réduite. (voir liste VA 41-SERVICES de TRANSPORTS ADAPTÉS Personnes à mobilité réduite)</p>

ADRESSE	TELEPHONE E-MAIL	CONTACT	INFORMATIONS DIVERSES
Ligne 24 Marché de Romorantin 9 rue Alexandre Vezin 41000 BLOIS	02.54.58.55.33		Le plaisir du marché à ROMORANTIN, arrêt Neung sur Beuvron, La Ferté Beauharnais, St-Viâtre, Marcilly-en-Gault, Millancay Jours : Mercredi
TEA BUS Vendôme 9 rue Alexandre Vezin 41000 BLOIS	02.54.58.13.13		La ville de Vendôme propose un service de transport à la demande : le "Téa bus" Téabus assure la desserte de 166 arrêts sur les 4 communes:St Ouen,Meslay,Vendôme,Areines Téabus fonctionne de 7h00 à 21h00, tous les jours du lundi au samedi. Il est complémentaire des lignes VBus existantes, et vous permet de vous déplacer d'un arrêt vers tous les arrêts du réseau. Pour réserver son trajet, le voyageur doit téléphoner au 02.54.58.13.13 du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h, au moins 24 h avant son départ. La centrale de réservation confirme le voyage ou vous propose un autre horaire.
VBUS Vendôme 9 rue Alexandre Vezin 41000 BLOIS	02 54 58 13 13	Société de transports TLC	Un nouveau service fonctionnant à la demande dans la ville de Vendôme, la possibilité d'effectuer des trajets personnalisés en respectant quelques règles simples de fonctionnement Le véhicule est équipé d'un plancher bas et d'une rampe électrique d'accès latéral pour les personnes à mobilité réduite.